

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15 juillet 2021

Présents : RÉSONET Danielle, PAQUET Daniel (arrivé à 20h30) , MALVAL Élodie, MIGNOT Hervé, , BERGER Serge, DIVAY Thibaut, PARIS Leïla, RIMBAULT Éric, TRAVERS Baptiste.

Absent excusé ayant donné procuration : DUBOIS Sandrine à Danielle RESONET.

Absent excusé : BARRIER David

Absent : FOUGERES Gilles

Secrétaire de séance : MALVAL Élodie

Madame le Maire fait approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juin 2021.

1-MODIFICATION DES STATUTS DE VITRE COMMUNAUTE délib 2021-07-22

Madame le Maire présente le projet de modification des statuts portant sur la pratique sportive dans les écoles primaires encadrée par les animateurs sportifs de Vitre Communauté. Un questionnaire a été adressé aux écoles, cette pratique pourrait débiter après les vacances de la Toussaint au choix des écoles.

7. Politique sportive :

- Animation sportive directe :

L'intervention de l'animation sportive est dirigée vers :

- Les jeunes licenciés des clubs affiliés à une fédération délégataire réunissant au moins 700 pratiquants sur 1/4 des communes du territoire ;
- Les élèves des établissements scolaires primaires du territoire, pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive ;
- Les jeunes de 11 à 17 ans pour la découverte et l'initiation des activités physiques et sportives pendant les congés scolaires ;

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, valide cette proposition

Présents : 08
Votants : 09
Pour : 09
Contre ; /
Abstention : /

2- REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENLEVEMENT DE VEHICULE délib 2021-07-23

Madame le Maire explique qu'un véhicule a été enlevé par la fourrière sur intervention de la gendarmerie. Le coût de l'enlèvement était de 90 euros à la charge de commune. Il est possible d'obtenir le remboursement de cette somme auprès du propriétaire du véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, valide cette proposition et autorise le Maire à lancer la procédure de remboursement.

Présents : 08
Votants : 09
Pour : 09
Contre ; /
Abstention : /

3- AVENANT 6 A LA CONVENTION ADS délib 2021-07-24

Madame le Maire rappelle que Vitré Communauté a mis en place un service commun d'instruction des Autorisations d'Urbanisme.

Le tarif de la prestation effectuée par le service instructeur de Vitré Communauté auprès des communes adhérentes est revu annuellement sur service fait, à postériori.

Vu l'avis de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 11 février 2021 ayant pour objet de valider le bilan 2020 du coût de revient du service mutualisé de l'ADS, qui se traduit par une évolution du prix de l'EPC à hauteur de 171 € ;

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 27 mai 2021 approuvant l'évolution du tarif pour 2020 à hauteur de 171 € l'EPC ;

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'avenant 6 qui fixe l'équivalent PC à 171€ en annexe et autorise Mme le Maire à signer les documents correspondants

Présents : 08
Votants : 09
Pour : 09
Contre ; /
Abstention : /

4- CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF délib 2021-07-25

Madame le Maire explique qu'un Contrat Enfance Jeunesse a été signé en 2017 avec la CAF pour la période 1^{er} janvier 2017-31 décembre 2020, Il s'agissait d'un contrat d'objectifs et de co-financement des actions menées pour les enfants et jeunes jusqu'à 17 ans : offre de services et condition de mise en œuvre de ces actions. Le CEJ a été signé par les communes de Montreuil sous Pérouse et Landavran et l'association CSF « La Ruche » de Montreuil sous Pérouse.

Les CEJ sont remplacés au fur et à mesure de leur échéance par des Conventions Territoriales Globales.

La CTG est présentée comme une démarche stratégique partenariale ayant pour objectif d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé, ce n'est pas un dispositif financier mais un accord politique global unique conclu avec la CAF et les communes pour une durée de 4 ou 5 ans.

La CTG intègre un diagnostic de l'état des besoins, de l'offres des services et équipements existants et propose un plan d'actions.

La question qui est posée porte sur la territorialité de cette convention.

2 options possibles de déploiement : portage d'une CTG par bassin de vie selon l'actuel zonage des Relais Assistants Maternels (soit 5 RIPAME sur Vitré Communauté)

ou d'une CTG unique sur le territoire de l'EPCI

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, retient la proposition d'une CTG unique sur le territoire de Vitré Communauté.

Présents : 08
Votants : 09
Pour : 09
Contre ; /
Abstention : /

5-APPEL D'OFFRES OUVERT – LA LANDE 2 délib 2021-07-26

La présente consultation concernait la réalisation des travaux à effectuer dans le cadre de la viabilisation du lotissement de la Lande 2 sur la commune de Landavran.

La présente consultation a été lancée sous la forme d'une PROCEDURE ADAPTEE, soumise aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la commande publique. La date limite de remise des offres était fixée au 4 juin 2021 avant 12h00.

Le dossier de consultation prévoyait :

- une tranche unique,
- un seul lot,
- pas de Prestation Supplémentaire Eventuelle (option),
- Variantes libres non autorisées.

Après analyse des offres, à la vue du montant des meilleures offres reçues inférieure à l'estimation du Maitre d'Œuvre et à l'écart de notation entre les trois meilleures offres, il a été décidé d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

ANALYSE DES OFFRES

Le Règlement de la Consultation indiquait que le jugement des offres serait effectué selon les 2 critères suivants :

- Prix (50%),
- Valeur technique (50%),

1-PRIX (50%) :

Estimation prévisionnelle du Maitre d'Œuvre : 314.557,20 € H.T.

L'offre la moins disante est 12,5 % au-dessous de l'estimation prévisionnelle.

Les propositions des entreprises sont les suivantes :

N°	Entreprises	Montant de l'offre	Différence	%	NOTE/10
1	TPB	275 139,40 €	0,00	0,0%	10,00
2	SOTRAV	296 990,59 €	21 851,19	7,9%	9,21
3	MAN TP-FTPB	293 793,45 €	18 654,05	6,8%	9,32
4	LEMÉE TP-PLANCON BARIAT	278 151,95 €	3 012,55	1,1%	9,89
5	PIGEON TP	344 229,82 €	69 090,42	0,25	7,49

L'offre de TPB est la moins disante suivie de près par l'offre de LEMEE TP-PLANCON BARIAT.

Suivent les offres de MAN TP-FTPB et SOTRAV.

L'offre de PIGEON TP arrive dernière avec un écart important.

2- VALEUR TECHNIQUE (50%) :

➤ TABLEAU DE NOTATION :

N°	Entreprises	CRITERE VALEUR TECHNIQUE						NOTE /50
		MOYENS POUR CE CHANTIER note sur	PROVENANCE DES MATERIAUX note sur	METHODOLOGIE DU CHANTIER note sur	HYGIENE ET SECURITE note sur	COMPREHENSION DU SITE ET DU PROJET	CHANTIER RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT	
		10	10	10	4	8	8	
1	TPB	6,25	5,50	10,00	1,50	4,00	3,00	30,25
2	SOTRAV	7,50	3,00	6,25	1,50	0,00	3,00	21,25
3	MAN TP-FTPB	7,50	1,50	7,50	3,00	5,25	5,00	29,75
4	LEMÉE TP-PLANCON BARIAT	10,00	8,00	8,75	3,00	7,25	5,00	42,00
5	PIGEON TP	8,75	6,50	7,50	3,50	2,00	3,00	31,25

C'est le groupement d'entreprise LEMÉE TP-PLANCON BARIAT qui a proposé le mémoire technique le plus abouti. Il obtient la meilleure note de 42/50.

VI – CLASSEMENT DES ENTREPRISES :

N°	Entreprises	50%	50%	TOTAL /100	CLASSEMENT GENERAL
		Valeur Technique	Prix		
1	TPB	30,25	50,00	80,25	2
2	SOTRAV	21,25	46,03	67,28	5
3	MAN TP-FTPB	29,75	46,61	76,36	3
4	LEMÉE TP-PLANCON BARIAT	42,00	49,45	91,45	1
5	PIGEON TP	31,25	37,44	68,69	4

Le groupement d'entreprise LEMÉE TP-PLANCON BARIAT se classe premier au global. Il arrive deuxième au niveau du prix, et premier au niveau du mémoire technique.

L'entreprise TPB se classe deuxième.

VII - PROPOSITIONS DU MAÎTRE D'OEUVRE

En conclusion, nous proposons de retenir le groupement d'entreprise LEMÉE TP-PLANCON BARIAT pour un montant de 278.151,95 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, valide cette proposition et autorise le Maire à signer le marché et ses documents s'y rapportant.

Présents : 08
Votants : 09
Pour : 09
Contre ; /
Abstention : /

6-FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS LA LANDE 2 délib 2021-07-27

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances s'est réunie pour préparer le prix du m² vendable.

Elle rappelle que le terrain a été acheté en 2005, elle signale également que dans le prix de revient il y a des coûts à proratiser (le terrain, les études d'aménagement, la réserve incendie).

Le coût total des travaux est estimé à 360 995 € HT, le prix de revient serait donc de 84€ HT/m² soit 101€ ttc.

Le Conseil Municipal lors du lancement de l'opération envisageait un prix de vente autour de 95 € ttc.

Le Conseil Municipal propose d'annoncer un prix d'appel « à partir de.....€ HT », le projet est attrayant et il y a peu d'offres de ce type dans le secteur.

Le projet comporte 11 lots de 312 m² à 515 m², 6 ont été préservés.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, fixe le prix du m² à 79 euros HT soit 95 euros TTC , le prix sera validé par le trésorier au regard des règles fiscales, notamment le calcul de la TVA sur marge.

La réunion de préparation du chantier est fixée au mercredi 1^{er} septembre.

La plaquette commerciale sera finalisée avec le maitre d'œuvre SETUR.

Présents : 09
Votants : 10
Pour : 10
Contre ; /
Abstention : /

LOT	SURFACE en m ²	PRIX 79.16 HT	PRIX 95 TTC
1	412	32 613.92	39 136.70 €
2	412	32 613.92	39 136.70 €
3	412	32 613.92	39 136.70 €
4	412	32 613.92	39 136.70 €
5	412	32 613.92	39 136.70 €
6	515	40 767 .40	48 920.88€
7	312	24697.92	29 637.50 €
8	312	24697.92	29 637.50 €
9	312	24697.92	29 637.50 €
10	312	24697.92	29 637.50 €
11	312	24697.92	29 637.50 €
TOTAL	4135	327326.60 €	392 791.92€

7-POINT SUR LE BAR DES BRUYERES

Une rencontre a eu lieu avec monsieur Besnier à la fin du mois de juin, il n'y a pas eu d'avancée dans la discussion, il formule beaucoup de reproches à l'encontre de la mairie, il aurait voulu rester quelques mois gratuitement dans le logement. Un pré-état des lieux a été fixé au 19 août et l'état des lieux le 31 août. Il est décidé qu'à l'avenir tous les échanges entre le commerçant et la mairie se feront par écrit (mel ou courrier).

6-QUESTIONS DIVERSES

* « nettoyons la nature 2021 » une préinscription a été faite pour participer à l'opération le 24,25,et 26 septembre. Cette opération a déjà eu lieu en 2019, une cinquantaine de participants s'est mobilisée. L'école de Landavran sera sollicitée à la rentrée.

* Une communication sera faite sur «panneau Pocket» pour informer la population que la gendarmerie peut faire une surveillance des habitations pendant les vacances.

*Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2022, la collecte des ordures ménagères sera faite tous les 15 jours.

Serge BERGER fait le point sur l'équipement en panneaux photovoltaïques de l'atelier communal.

Une étude a été réalisée par un bureau d'études, la couverture est en fibrociment , le BE propose de la remplacer par du bac acier.

Le coût de ces panneaux est estimé à 14 817 € HT soit 17 780 € ttc sans aide financière. La rentabilité se ferait sur 10 ans, il faudrait s'assurer d'une garantie de 20 ans sur l'onduleur.

Vitré Communauté peut aider pour l'étude de charpente nécessaire pour savoir si la charpente actuelle peut supporter cette nouvelle installation.

Des demandes ont été faites concernant la voirie : gravillonnage d'une place de parking, ralentisseur route de Taillis...

La boîte à livres sera installée durant l'été.

Les dates des prochaines réunions sont fixées : 16 septembre, 14 octobre, 8 novembre et 9 décembre.

La séance est levée à 22h00.